

Jeudi 28 avril 2016

### **Communiqué de l'Association des Centres dramatiques nationaux**

Nous venons d'apprendre par notre syndicat, le Syndeac, que la négociation sectorielle du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle s'était achevée ce jeudi 28 avril 2016 par la signature d'un accord entre les représentants des employeurs du spectacle vivant et enregistré d'une part, et une majorité d'organisations de salariés d'autre part.

Cet accord historique, qui reprend l'essentiel des préconisations du Comité de suivi – qui avait rassemblé des parlementaires de tous bords politiques, des représentants de salariés intermittents et les syndicats du secteur - représente le fruit de près de 15 ans de lutte collective pour arriver à des solutions pérennes, justes et équitables.

L'association des Centres dramatiques nationaux tient à saluer ce résultat et à remercier l'ensemble des négociateurs – en particulier le Syndeac, au sein de la Fesac.

Nous rappelons que les intermittents du spectacle sont la seule catégorie de salariés qu'un même employeur peut engager en CDD au rythme des activités et projets artistiques, et que ces annexes spécifiques représentent une juste compensation à cette exception.

Nous appelons à présent les organisations interprofessionnelles gestionnaires de l'Unedic à accepter cet accord juste et responsable, comme la loi les y engage.

Ces derniers jours, plusieurs Centres dramatiques nationaux ont accueilli des Assemblées générales des Coordinations d'intermittents et précaires. Certains ont aussi proposé un soutien logistique et ont mis des locaux à disposition.

Particulièrement heurtés par les évacuations brutales de rassemblements pacifiques (notamment Place de l'Odéon à Paris), nous souhaitons que le dialogue puisse continuer dans un climat constructif de vigilance et d'écoute. Tous ensemble, nous devons défendre cet accord historique.

Cette étape heureuse et encourageante ne doit pas nous faire oublier que les désengagements massifs de la part de beaucoup de collectivités territoriales représentent un plan de licenciement sans précédent dans notre secteur déjà très fragilisé ces dernières années.

Nous nous réjouissons par ailleurs de l'annonce, par notre Premier Ministre et notre Ministre de la Culture, d'un plan de financement pour l'emploi dans le spectacle, que les Centres dramatiques nationaux souhaitent majoritairement voir fléché vers l'emploi artistique et le soutien aux artistes interprètes. C'est un enjeu majeur pour nos établissements de création et l'ensemble des compagnies indépendantes.